



Frais universitaires lors d'un echange a l'etranger.

Par **MarineB**, le **29/05/2008** à **03:54**

Bonjour,rrnrnJ'ai recu une lettre de mise en demeure de la part de l'universite ecossaise ou j'ai effectue ma licence en 2004-05 me demandant d'honorer les frais de scolarite s'elevant a 1600 euros.rnrnOr, je suis partie dans le cadre du programme d'echange entre mon universite francaise (a laquelle j'ai paye des frais d'inscription) et l'universite ecossaise. Ce programme permet, d'apres l'accord moral entre les 2 universites, aux etudiants francais de ne pas payer les frais de scolarite de l'universite accueillante. Je me suis inscrite a ce programme avec l'impression que la gratuite etait sans condition. rnrnAujourd'hui, j'apprends qu'il existait un systeme d'exoneration des frais de scolarite gere par un organisme en Grande-Bretagne, la SAAS, qui fournit un formulaire a remplir. N'ayant jamais recu de formulaire, je n'ai pu etre exoneree.rnrnJe tiens a confirmer que je n'avais pas connaissance de cette condition lorsque je me suis inscrite, et donc entree en accord avec les l'universite francaise.rnrnQuelles solutions s'offrent a moi?rnrnMerci de votre aide.rnMarine B.

Par **novice43**, le **29/05/2008** à **18:28**

Bonsoir,rrnrnQu'en pensez votre université en France ? Que dit la convention de partenariat ? Que signifie accord moral ? Connaissez vous d'autres étudiants qui étaient dans le même cas que vous, autrement dit qui ont suivi cet enseignement en Ecosse ?rnrncordialement,

Par **frog**, le **29/05/2008** à **18:48**

Salut Marine, Ton expérience est celle de bien d'étudiants qui se sont fait avoir par les effets d'annonce de conventions binationales entre universités. Dans un premier temps, je te conseillerais de répondre au courrier en renvoyant la balle à l'université française. Explique que d'après la documentation mise à ta disposition avant ta mobilité à l'étranger, la dispense de frais de scolarité n'était soumise à aucune démarche supplémentaire. Une fois ce courrier envoyé, wait and see.

Par **MarineB**, le **30/05/2008 à 06:17**

Bonjour, Merci de vos reponses. Je tiens a preciser que je souhaitait citer l'accord ORAL, et non pas moral dans mon dernier post entre l'universite francaise et l'universite ecossaise. J'ai contacte a plusieurs reprises l'universite francaise qui m'a confirme qu'il n'y a pas de convention de partenariat ni aucun accord ecrit entre les deux universites et que cela fait "des annees que ca marche"... D'apres eux, ils ne peuvent rien faire et refusent de negocier directement avec l'universite ecossaise pour annuler ma dette. Ils repetent que j'aurai du remplir ce papier a mon arrivee en ecosse et me renvoient vers l'universite ecossaise, qui me redirige ensuite vers l'organisme d'exoneration. J'ai donc contacte l'organisme d'exoneration pour remplir ce formulaire; ils m'ont informe que c'etait trop tard et m'ont conseille de contacter mon universite francaise pour arranger la situation. La boucle est bouclée. Les 2 universites et le services d'exoneration se renvoient mutuellement la balle. Pendant ce temps, l'heure tourne et la societe de recouvrement de credit me presse de soit effectuer le paiement, soit trouver un accord. J'ai obtenu recemment de l'universite francaise un papier statuant l'accord entre les deux universites et de la gratuite de la scolarite mais precise "en passant par le service d'exoneration" alors que ce n'a pas ete precise en 2004 lorsque je me suis inscrite. Voila un peu plus d'informations sur le contexte de cette affaire. Je n'ai pas de contacts d'anciens etudiants francais ayant suivi la meme formation. Je vais preparer un courrier comme le suggere Frog a envoyer en recommande aux 2 universites . Si vous avez d'autres conseils, suggestions ou solutions a proposer, n'hesitez pas a m'en faire part ainsi qu'au reste des membres de ce forum. Merci, Marine B.

Par **novice43**, le **30/05/2008 à 13:01**

Bonjour, Juste une petite précision s'il vous plait, dans quel département se situe votre université ? (n'indiquez pas le nom si vous le souhaitez) cordialement,

Par **MarineB**, le **02/06/2008 à 02:05**

Bonjour, Novice43: Mon universite se situe a grenoble, dans le 38. Connaissez-vous des etudiants dans la meme situation? Marine.

Par **novice43**, le **02/06/2008 à 10:50**

bonjour,rrnrnJe ne connais pas d'étudiants dans votre cas, mais cette information m'était nécessaire pour vous diriger éventuellement vers une assoc. d'aide aux étudiants.rrnrnContactez l'association dont le lien est ci-dessous :rrnrn<http://www.crous-grenoble.fr/article-145-l-association-valentinoise-des-etudiants.php?PHPSESSID=99241b6ffe618d2ff0b4eba074c324a1>rrnrncordialement,

Par **MarineB**, le **24/06/2008** à **01:39**

Bonjour a tous,rrnrnEnfin, j'ai reçu la bonne nouvelle!rnAprès de nombreuses (et laborieuses) communications avec les 2 universités et l'organisme d'exonération, mon problème a trouvé sa solution: l'université écossaise a finalement payé pour mon année d'études et arrêté les poursuites... Pfiou! rnrnCa a été très long (3 ans tout de même), difficile et oppressant. Mais je ne regrette pas de m'être "battue" jusqu'au bout pour mon droit. rnMon conseil pour les personnes dans ce genre de situation serait de ne pas baisser les bras, même quand on n'y croit plus beaucoup.rrnrnMerci de vos conseils et de votre soutien. rnrnMarine